

Béziers : Jean-Baptiste Libouban et deux anti-éoliens placés en garde à vue

il y a 18 heures 0 JEAN-PIERRE AMARGER



Une dizaine de manifestants pour soutenir les trois personnes en garde à vue.
PIERRE SALIBA

[Twitter](#)

0

Mardi 4 avril, Jean-Baptiste Libouban et deux autres personnes ont été placés en garde à vue à la gendarmerie de Béziers. En janvier 2014, au nord de Lodève, ils étaient intervenus sur un chantier d'un futur parc éolien.

Mardi 4 avril au matin, Jean-Baptiste Libouban et deux autres personnes ont été placés en garde à vue dans les locaux de la gendarmerie de Béziers. Ils sont convoqués sur commission rogatoire d'un juge d'instruction de Montpellier pour avoir commis ou tenté de commettre l'infraction de vol de piquets de chantier sur un futur parc éolien.

"Ces faits remontent au mois de janvier 2014. Vingt personnes avaient pris un fagot de piquets et les avaient remis à la sous-préfecture de Lodève en signe de protestation contre l'établissement d'un parc éolien", explique une représentante du collectif 34 contre l'éolien industriel.

Le permis de construire des éoliennes annulé depuis

Depuis, le permis de construire de ces éoliennes a été annulé. A l'époque, une action judiciaire contre ce chantier était en cours. Il n'avait donc pas lieu d'être. "Histoire de continuer un peu plus cette farce, il ne manquerait plus qu'ils ne soient vraiment poursuivis pour vol. Ce serait un comble, alors que ce chantier n'aurait jamais dû débiter. En plus, le conseil d'état vient de confirmer l'annulation du permis jugé par la cours administrative d'appel de Marseille."

Il n'est pas à exclure que le trio porte plainte contre la sous-préfecture de Lodève pour recel de vol de piquets ! Ces piquets ont, en effet, été remis à un agent de l'Etat lors de cette manifestation de Lodève, le 14 janvier 2014. "S'en prendre à Jean-Baptiste Libouban, représentant en France de la lutte non violente, est un symbole. Ce n'est pas anodin dans le climat actuel de répression que nous vivons en France", insiste encore un représentant du collectif qui attendait ce mardi, devant la grille de la gendarmerie de Béziers.

Des actions non-violentes

Jean-Baptiste Libouban, 82 ans, a participé à de nombreuses actions non-violentes contre la fabrication de la première bombe atomique française, contre l'extension militaire du plateau du Larzac... Il a connu la prison durant son service militaire car il refusait de porter une arme. Il est également un des initiateurs du mouvement des Faucheurs volontaires dont il a appelé à la création lors du rassemblement du Larzac en 2003. Il a participé à de nombreux fauchages de parcelles de céréales OGM et a été condamné pour cela avec d'autres manifestants.